

## Démarche après les examens

Accéder aux relevés de notes sur le site de l'Académie de MONTPELLIER (accès en ligne) :

- <http://www.ac-montpellier.fr/>
- Rubrique EXAMENS puis RESULTATS

Il faudra saisir le Numéro du candidat (inscrit sur la convocation officielle aux épreuves écrites) et sa Date de naissance (JJ/MM/AAAA).

Les diplômes du BAC ou du DNB seront à retirer au secrétariat du proviseur en novembre (les diplômes nous parviennent du Rectorat de Montpellier parfois plus tard).

- Le lauréat retire son diplôme : il doit obligatoirement se présenter avec une pièce d'identité, émarger une liste, et signer son diplôme.
- Un tiers retire le diplôme : le tiers doit obligatoirement présenter une procuration signée de lui-même et du titulaire du diplôme, et une photocopie de la pièce d'identité du diplômé.
- Le diplôme est envoyé par la poste : le diplômé adresse au Proviseur ou à son Adjoint un courrier signé de sa main demandant l'envoi de son diplôme et précisant l'adresse postale à laquelle l'envoyer. L'établissement lui enverra sous recommandé avec A/R dans les meilleurs délais.